

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA14-0050

Valable 5 ans à compter du 18 mars 2014

Matériau présenté par : JOINT DUAL SAS
Parc de Sans-Souci
100 allée des Ormeaux
69760 LIMONEST
FRANCE

Marque commerciale : CAOUTCHOUC DUANIT M2 NOIR IGNIFUGE

Description sommaire : Feuille souple à base de polychloroprène ignifugé et de charges.
Epaisseur mesurée : environ 2,60 mm.
Masse surfacique mesurée : environ 3,71 kg/m².
Coloris : noir.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

M2

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA14-0050 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 18 mars 2014

Le Technicien
Responsable de l'essai



Mickaël GOULE

Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS